Commune de
Steinfort

Steinfort, le 28 octobre 2026

steinfort.lu

AVIS

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale de Koerich a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux pour l'aménagement d'une liaison cyclable en zone de protection des eaux souterraines entre le CR 110 et la N13 à Windhof.
(N° du dossier : EAU/AUT/26/00906)

La demande peut être consultée au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner
Bourgmestre

Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du - 2 NOV. 2026

Steinfort, le - 2 NOV. 2026

Administration Communale Steinfort

Le bourgmestre

Le secrétaire communal